

Info CE

Effectif de l'usine au 31/01/2019 : 3126 CDI 149 CDD dont 470 femmes soit 14.32 %

Salariés travaillant le week-end 21 personnes / Salariés en temps partiel 81 personnes

Au 31 janvier, l'entreprise compte 607 intérimaires, 447 hommes et 130 femmes repartis dans les différents secteurs :

Emboutissage : 58 personnes	DLI : 40 personnes
Tôlerie : 97 personnes	SRH : 3 personnes
Montage : 346 personnes	Qualité : 3 personnes
Peinture : 58 personnes	Divd : 2 personnes

102 CDI intérimaires et 65 personnes en contrat d'insertion nouvelles compétences

Renault Douai compte 101 salariés détachés dont 82 MOD et 19 MOS

Départ en retraite 17 personnes dont 10 MOD et 7 MOS

Activité usine :

La direction nous informe qu'elle ne prévoit aucune JNT en mars et en avril.

Prime exceptionnelle :

Plusieurs organisations syndicales dont SUD ont réclamé que les salariés ayant eux des erreurs sur le montant de cette prime aient une réponse et une régularisation au plus vite.

Le DRH Mr Chassagnon est en relation avec le service paie et nous affirme avec détermination qu'une réponse serait donnée courant mars. Le nombre de salariés ayant des soucis s'élève 150 personnes à Douai, sur les autres sites, il n'y a pas de problème remonté car ils n'ont pas été autant touché que nous par le chômage partiel.

Le DRH déclare à la CFDT : « Vous êtes des menteurs... » vous avez écrit de l'intox sur votre tract « La CFDT des actes ». Il n'y a pas eu 400 demandes envoyées aux services paie de Cléon.

Qui croire

Hausse des tarifs de la mutuelle Renault

En 2019, la hausse des tarifs de la mutuelle est entièrement prise en charge par les salariés. La cotisation salarié augmente de 2,55% à 5,16% selon la formule. La cotisation employeur reste stable.

Les cotisations de la mutuelle obligatoire Renault sont indexées sur le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS). Or en janvier 2019, le PMSS est passé de 3311 € à 3377 €, soit une hausse de 2%.

Suite à un **avenant à l'accord sur la mutuelle obligatoire**, l'employeur avait pris en charge l'augmentation de la cotisation due à la hausse du PMSS, mais uniquement pour la formule « Isolé » et seulement jusqu'en décembre 2018...

Formule	Isolé			Duo			Famille			
	2018	2019	écart	2018	2019	écart	2018	2019	écart	
Régime de base	Total cotisation (€)	64,83	66,12	+2%	101,65	103,67	+2%	141,11	143,93	+2%
	Cotisation salarié (€)	25	26,29	+5,16%	61,82	63,84	+3,27%	101,28	104,1	+2,78%
	Cotisation employeur (€)	39,83	39,83	=	39,83	39,83	=	39,83	39,83	=
	Part employeur	61,44%	60,24%	-1,20%	39,18%	38,42%	-0,76%	28,23%	27,67%	-0,55%
Régime sur-complémentaire	Total cotisation (€)	79,73	81,32	+2%	129,13	131,70	+2%	182,5	186,14	+2%
	Cotisation salarié (€)	39,9	41,49	+3,98%	89,3	91,87	+2,88%	142,67	146,31	+2,55%
	Cotisation employeur (€)	39,83	39,83	=	39,83	39,83	=	39,83	39,83	=
	Part employeur	49,96%	48,98%	-0,98%	30,84%	30,24%	-0,60%	21,82%	21,40%	-0,43%

Le taux de participation de l'employeur à la mutuelle diminue et s'écarte encore plus du taux légal de 50% pour le régime de base des formules Duo et Famille.

